

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES



Les présentes conditions générales de ventes sont applicables pour toutes relations de prestations entre le client et l'entreprise Graphslider représentée par Madame Murielle MOUTON, située 18 Allée Colbert 91230 MONTGERON et enregistrée sous le numéro 528 463 433 00011 en tant qu'auto-entreprise.

Article 1 – Objet

Graphslider propose des prestations de secrétariat à distance dans les domaines graphique, administratif et commercial.

Article 2 – Devis | Contrat

Tout devis ou contrat est réalisé sur la base des informations et documents fournis par le client. Il stipule le type de prestation à réaliser et le montant applicable. Le délai de réalisation fait l'objet quant à lui d'une estimation. En cas de dépassement du délai, Graphslider en informe le client aussi tôt que possible et ne pourra en aucun cas en être tenue responsable.

Toute demande de prestation ponctuelle donne lieu à l'établissement d'un devis. Celui-ci est établi gratuitement et sans aucun engagement. Il reste valable pendant 30 jours. Toute demande complémentaire fait l'objet d'un nouveau devis. Vaut bon de commande tout devis accepté par écrit et renvoyé par tout moyen.

Les prestations récurrentes font l'objet d'un contrat. Il indique les tarifs applicables et les conditions de réalisation. Une demande d'estimation pourra être demandée à tout moment pour toute prestation difficilement quantifiable. Ce contrat pourra être révisé annuellement. Il pourra y être mis fin à tout moment sur demande écrite d'une des parties.

Article 3 – Annulation de commande

Dans le cas où le client se voit contraint d'annuler une commande dans des délais raisonnables, aucun frais ne lui sera facturé. Toutefois, s'il procède à une annulation alors que la prestation a débuté, il devra en régler une partie proportionnelle à son avancement.

Article 4 – Facturation | Règlement

Tout nouveau client devra s'acquitter d'un acompte de 50 % du montant total de la commande ou d'un montant forfaitaire pour tout travail non quantifiable. Celui-ci est payable avant la réalisation des prestations.

La facturation est établie en fin de mois pour un règlement à 30 jours fin de mois.

Le règlement peut être effectué par chèque ou par virement bancaire. Dans un souci de réactivité, les acomptes pourront être réglés par paypal.

Toute facture non réglée à son échéance portera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard de 5 % l'an à compter de l'échéance. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévu au douzième alinéa I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros.

Article 5 – Obligation de confidentialité

Chaque partie est soumise à une règle de confidentialité pour tous les éléments fournis pendant et après l'exécution des prestations. Toutefois, elles ne sauront être tenues pour responsables en cas d'obtention de ces éléments par des moyens illégitimes.

Article 10 – Références

Graphslider pourra indiquer dans ses outils de communication les références de son client, sauf en cas de désaccord de ce dernier exprimé par écrit.

Article 11 – Jurisdiction compétente

Le contrat de prestations est soumis à la loi française. Tout litige susceptible de s'élever entre les parties sera du ressort exclusif du Tribunal de Commerce d'Evry, si aucun accord amiable préalable n'a abouti.